



CHARTE



PENTE de PANAT

❖ *Respect de l'environnement.*

La pente de Panat se situe sur un plateau dominant à la fois Nuces, Serres, Panat et Clairvaux.

Long : 44,431 90000 / Lat : 2,43 300000

L'aménagement et l'entretien de la pente sont assurés par les membres du CMR, cependant, chacun d'entre vous devra faire l'effort de maintenir le terrain propre.

❖ *Règles à observer sur la pente du Club Modéliste Rouergat.*

Exclusion formelle de tous les modèles à propulsion thermique

L'altitude de vol maximale autorisée est de 44 mètres.



TOUT FEUX INTERDITS



Tout pilote doit respecter les zones délimitées, qui sont indiquées sur le plan de la pente.

Tout pilote doit être en mesure de présenter, sur demande, sa licence FFAM de l'année en cours.

Tout pilote ne volant pas en 2.4 GHz, doit utiliser les fréquences en vigueur sur le territoire français.

- Les pilotes doivent se tenir dans la zone de pilotage (face au vent).
- Les pilotes doivent communiquer oralement sur leurs intentions : atterrissage, passage le long de la crête, panne, etc.
- La zone de vol ainsi que la zone d'atterrissage doivent rester libres.
- Le pilote qui a l'intention de poser son modèle, devra l'annoncer à haute voix. Il ira, ensuite, le récupérer rapidement, libérant ainsi la zone d'atterrissage.
- Les modèles en difficulté ont la priorité pour l'accès à la zone d'atterrissage.
- **Le survol des zones : Public, Pilotes, Planeurs Voitures, est INTERDIT.**

Il est souhaitable, d'indiquer, d'expliquer, voire de faire respecter, à tout nouveau pilote et pilote étranger les consignes et les recommandations de cette charte.

La courtoisie restant de rigueur, c'est par nos comportements, que nous pérenniserons notre accès à la pente de Panat.

Très bon vol à tous.

Le Bureau du CMR.

Contacts : www.cmr12.fr / cmr12.fr@gmail.com

En cas d'accident ou de malaise, appeler les secours, pompiers : 18 ou 112.